



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 septembre 2013

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance.
- Signature du livre d'or : Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville (CABBC).
- 10.02** - Présentation par le maire du rapport sur la situation financière de l'arrondissement.
- Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
- 9007, place De Montgolfier, lot 2497513 du Cadastre du Québec:autoriser l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 mètre au lieu de 0,9 mètre, afin de permettre l'implantation d'une piscine (40.01).
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents.
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2013.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 8 juillet 2013.
- 10.08** Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que la liste des contrats octroyés pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013.

12 – Orientation

- 12.01** Accepter l'offre de service du conseil de ville visant à confier au Service du capital humain et des communications l'ensemble des activités de dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, selon les termes et conditions prévus à l'entente de service à cet effet.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver les conventions à intervenir avec MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 2013 auprès des jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$.

- 20.02** Approuver la convention à intervenir avec L'ASSOCIATION POUR LE MÉTISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMÉTAC) et octroyer une contribution financière maximale de 4 000 \$ pour l'organisation d'un concours de design créatif visant la réalisation d'une installation lumineuse extérieure.
- 20.03** Octroyer une contribution financière additionnelle de 2 000 \$ à SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE, dans le cadre du programme « clubs sportifs et activités sportives », pour l'année 2013.
- 20.04** Octroyer une contribution financière additionnelle de 51 000 \$ au CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite du plan d'action 2013 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet.
- 20.05** Accorder un contrat à SALVEX INC. pour la reconstruction de l'infrastructure du terrain de soccer au parc D'Auteuil (index 0412), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-005 et autoriser une dépense maximale de 1 542 037,75 \$, toutes taxes comprises - 4 soumissionnaires.
- 20.06** Accorder un contrat à 9114-5698 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST) pour le réaménagement des aires de jeu au parc Camille (index 0931), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-006 et autoriser une dépense maximale de 202 010,89 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.
- 20.07** Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue du CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS, pour une période additionnelle de dix-huit mois à compter du 1er septembre 2013, des locaux d'une superficie de 455,23 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 655, rue Sauriol Est, à des fins d'activités culturelles et communautaires pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 25 602,20 \$, toutes taxes comprises.
- 20.08** Approuver le bail par lequel la Ville loue de 9028-3870 QUÉBEC INC., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2013, des locaux de 1016,97 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 1 126 467,56 \$, toutes taxes comprises.
- 20.09** Accorder un contrat à la firme LES SERVICES EXP INC. pour la fourniture de services professionnels de caractérisations et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation des documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité des matériaux, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-010, autoriser une dépense maximale de 234 283,41 \$, toutes taxes comprises, et approuver un projet de convention à cet effet - 4 soumissionnaires.
- 20.10** Ne pas donner suite à l'appel d'offres public S2013-007 et refuser d'accorder un contrat à ENTREPRISES RICBO INC. pour l'aménagement d'un terrain de bocce au parc Henri-Julien.
- 20.11** Accorder un contrat à LES SERVICES MONDE VERT INC. pour la collecte et le transport des ordures ménagères, paniers de rue, résidus verts et sapins de Noël, pour les années 2013-2018 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12939, et autoriser une dépense approximative à cette fin de 12 975 784,43 \$, toutes taxes comprises, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - 2 soumissionnaires.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2013.
- 30.02** Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2012 d'un montant de 194 670 \$.
- 30.03** Octroyer une contribution financière de 2 809 \$ à LES COPAINS DE ST-SIMON dans le cadre de l'édition 2013 du Programme d'accompagnement en loisir.

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9007, place De Montgolfier, l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 mètre au lieu de 0,9 mètre, et ce, afin de permettre l'implantation d'une piscine - Lot 2497513 du Cadastre du Québec.
- 40.02** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.03** Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une terrasse extérieure en cour avant de l'immeuble portant le numéro 12224, boulevard Laurentien - Demande de permis 3000689128.
- 40.04** Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande visant l'installation d'une enseigne au mur pour l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard de l'Acadie - Demande de permis 3000427343.
- 40.05** Accepter la somme de 38 990 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, au nord du boulevard Henri-Bourassa, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996033 du Cadastre du Québec (lots projetés 5103345 et 5103346).
- 40.06** Accepter la somme de 27 090 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Lighthall, à l'est de la rue Clark, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996666 du Cadastre du Québec (lots projetés 5298860 et 5298861).
- 40.07** Accepter la somme de 27 090 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Lighthall, à l'est de la rue Clark, doit transmettre à la Ville en satisfaction du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996665 du Cadastre du Québec (lots projetés 5271781 et 5271782).
- 40.08** Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'y inclure des dispositions visant à lutter contre les îlots de chaleur, à corriger certaines lacunes observées à l'application du règlement et à ajouter des dispositions pénales (01-274-34).

- 40.09** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation.
- 40.10** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2014).
- 40.11** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.
- 40.12** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.
- 40.13** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 6 942 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.
- 40.14** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.
- 40.15** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.
- 40.16** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant.
- 40.17** Accepter la somme de 11 550 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de l'avenue Du Ruisseau, au nord du boulevard Gouin, doit transmettre à la Ville en satisfaction du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1901348 du Cadastre du Québec (lots projetés 5150573 et 5150574).
- 40.18** Nommer une voie publique située dans le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice « Sentier piétonnier Daniel-Ducharme ».

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 juin 2013.
- 70.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juillet 2013.
- 70.03** Affaires nouvelles
- 70.04** Levée de la séance